

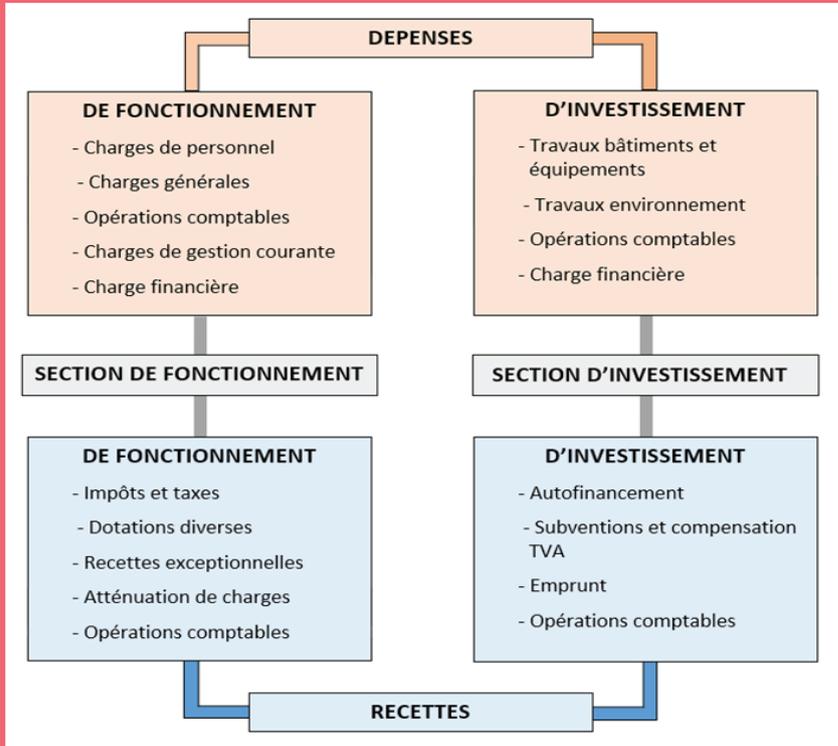
# LE BUDGET COMMUNAL

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### Le principe du budget communal:

Le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, valide l'exécution des dépenses et des recettes dont les ordres sont préalablement visés par l'adjoint aux finances et les élus concernés.

Le Comptable public, sous l'autorité du ministère des Finances, contrôle et procède à l'encaissement des recettes et au paiement des dépenses.



Vous trouverez une vidéo explicative très bien faite sur

<http://dessinemoileco.com/lelaboration-du-budget-dune-commune/>

Ainsi qu'un petit lexique de tous les termes « barbares » rencontrés, à la fin de ce document.

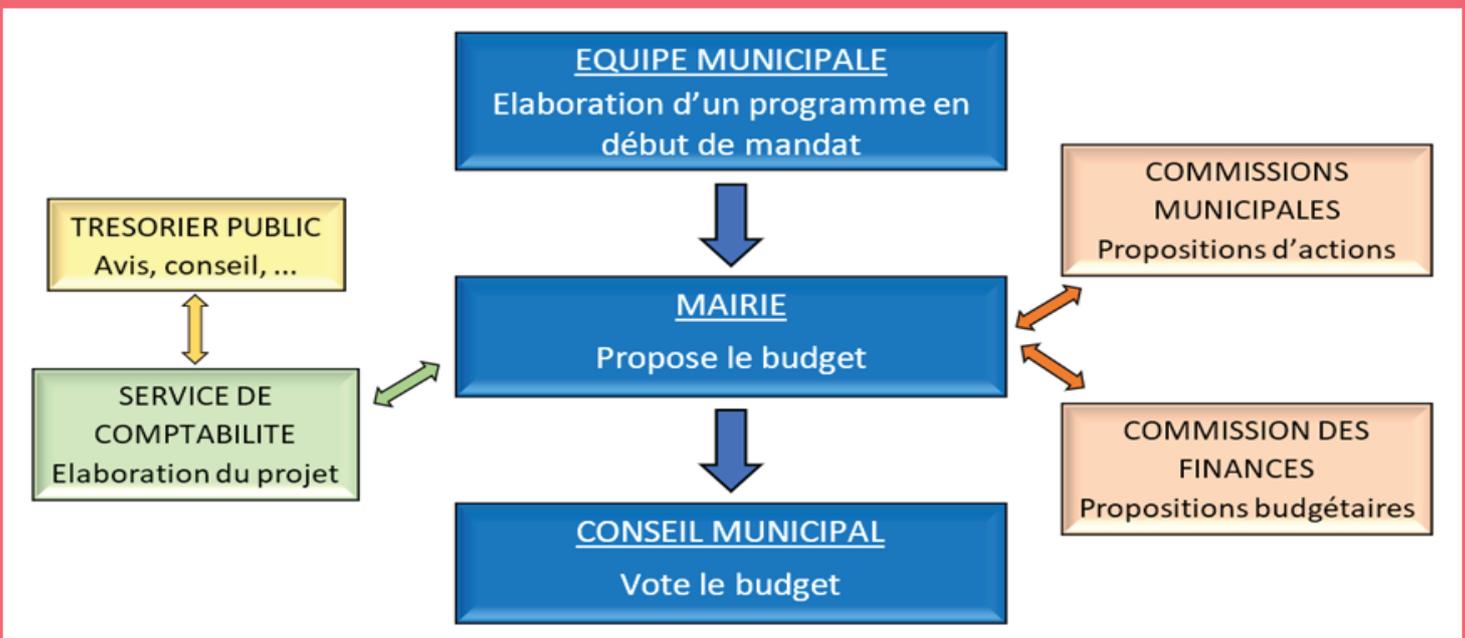
### Le budget prévisionnel :

Chaque année, avant le 15 avril, le budget communal annuel prévisionnel doit être défini.

Il doit être équilibré, c'est-à-dire que les prévisions de dépenses doivent être égales aux prévisions de recettes. Il détaille les dépenses et recettes de l'année. Il est voté par le conseil municipal.

La commune ne peut emprunter que pour des dépenses d'investissement (travaux, ...), jamais pour des dépenses de fonctionnement (salaires, ...).

## Les acteurs du budget prévisionnel

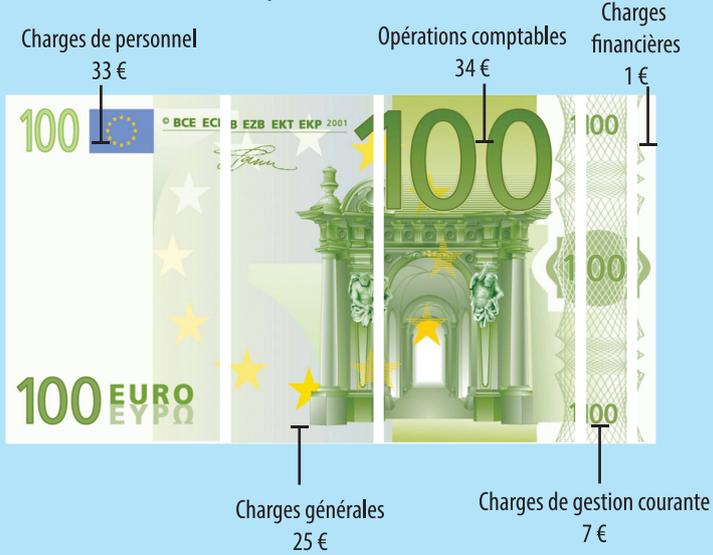


# QUEL EST NOTRE BILAN FINANCIER DE 2020 ?

## Budget de fonctionnement

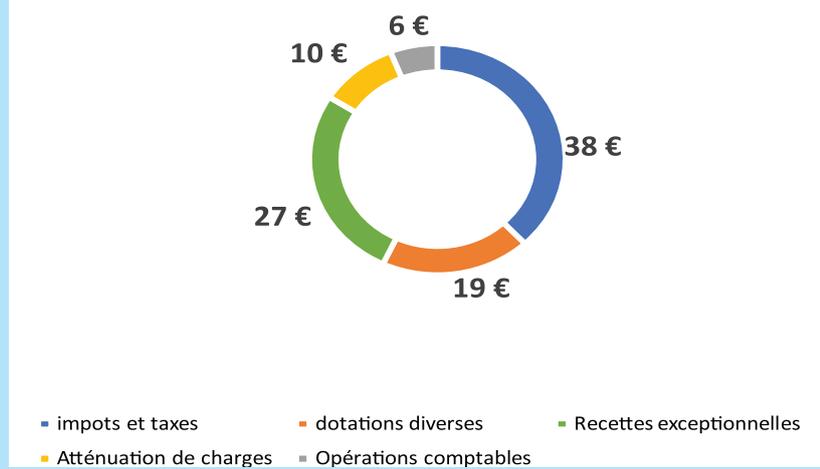
Nous avons dépensé 1 022 924 € et encaissé 1 163 154 €

→ Détail des dépenses, ramenées à 100 € :



→ Détail des recettes, ramenées à 100 € :

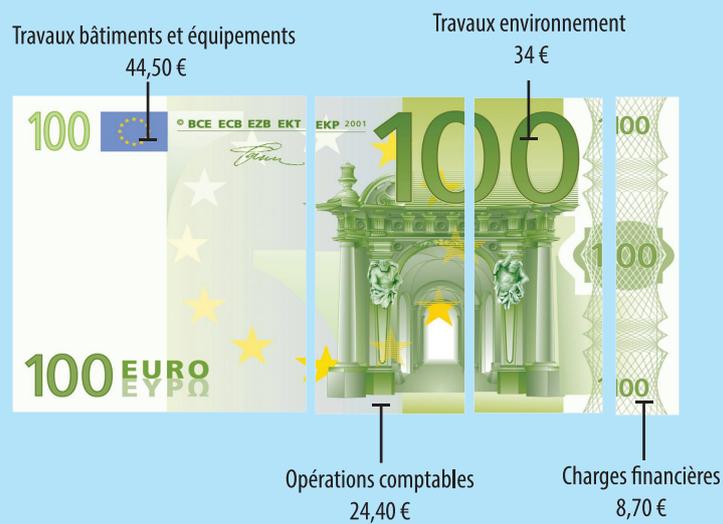
Recettes de fonctionnement 2020, ramenées à 100 €



## Budget d'investissement

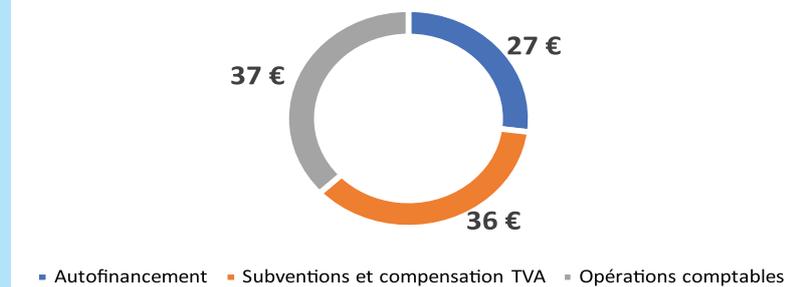
Nous avons dépensé 719 000 € et encaissé 927 300 €

→ Détail des dépenses, ramenées à 100 € :



→ Détail des recettes, ramenées à 100 € :

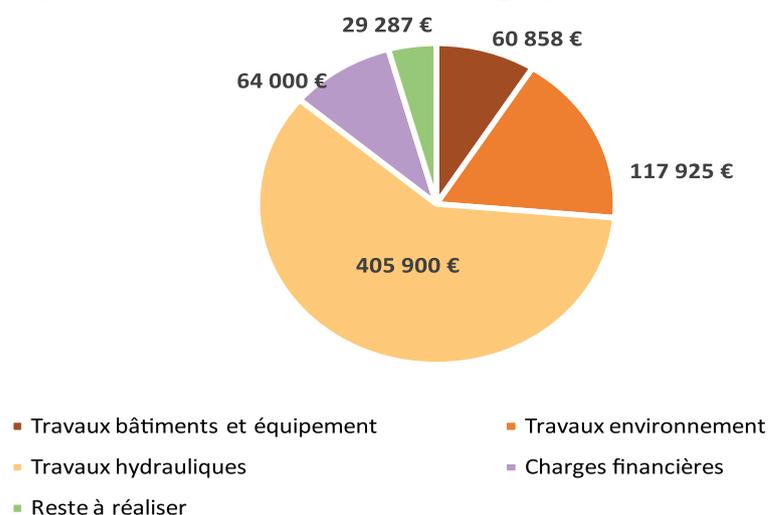
Recettes d'investissement 2020, ramenées à 100 €



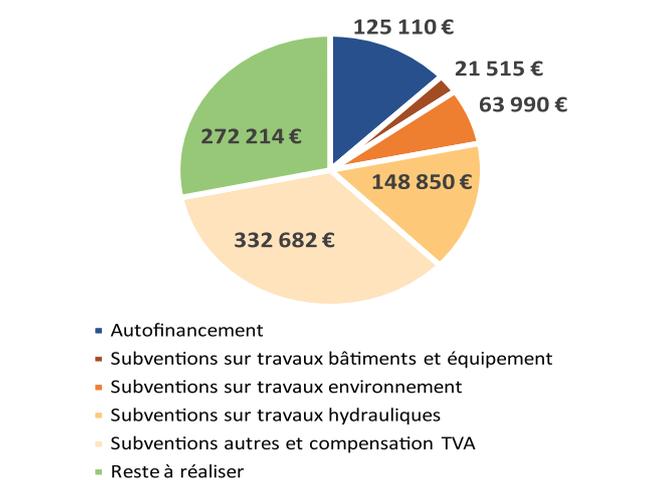
# QUEL SONT NOS PRÉVISIONS D'INVESTISSEMENT POUR 2021 ?

L'équilibre se faisant par des opérations comptables

## Dépenses d'investissement réelles - Budget prévisionnel 2021



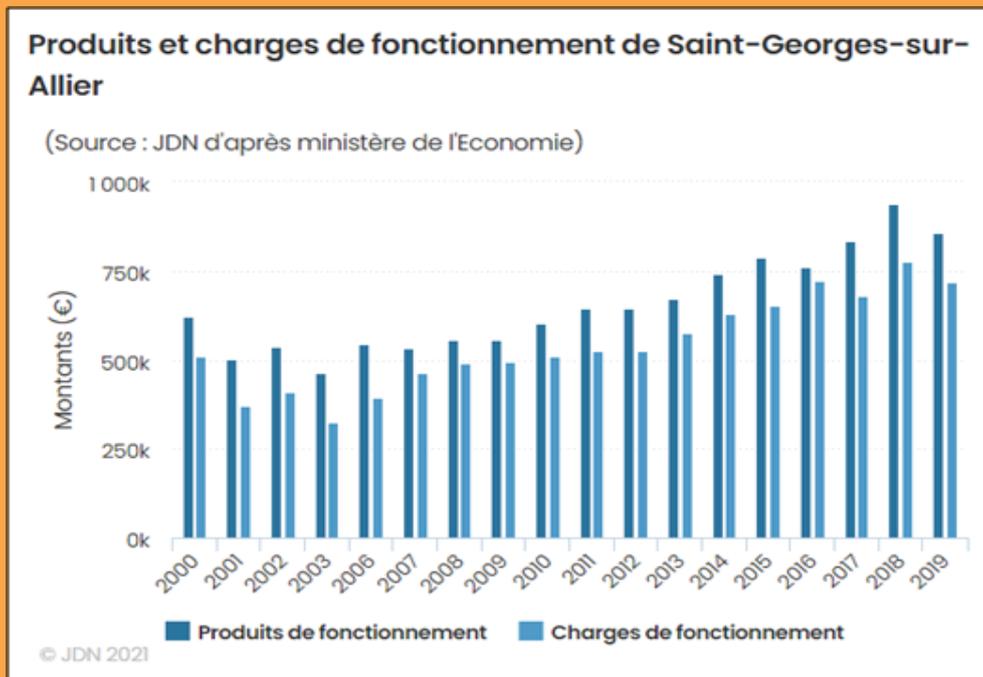
## Recettes d'investissement réelles - Budget prévisionnel 2021



# MA COMMUNE EST-ELLE BIEN GÉRÉE ?

La situation financière de la commune peut être présentée à partir de l'analyse de deux données : le résultat de fonctionnement et l'endettement.

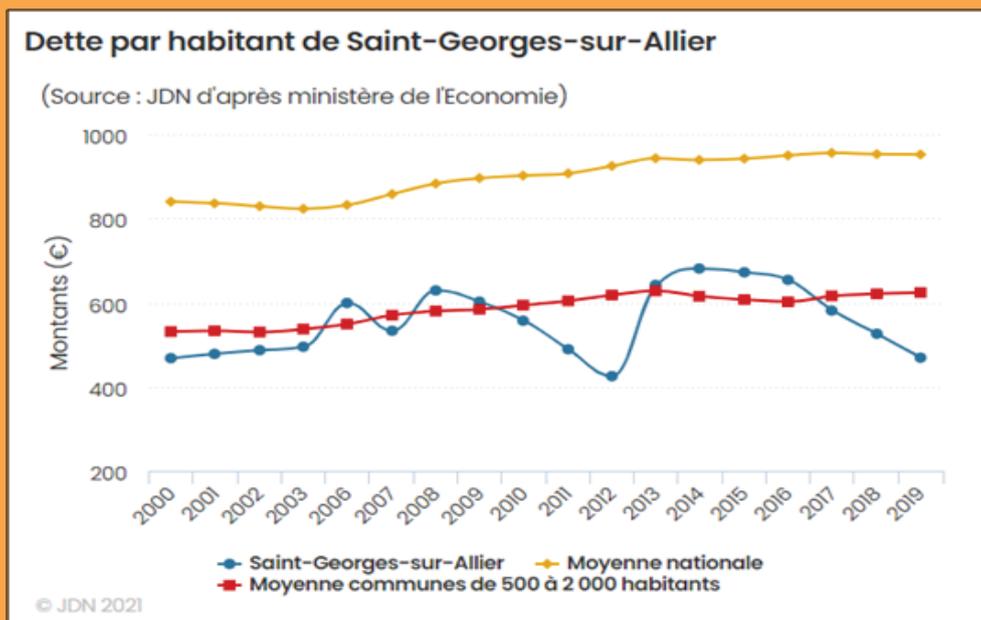
Le résultat de fonctionnement : C'est la différence entre les dépenses (ou charges) et les recettes (ou produits). En 2020 ce résultat s'élève à 140230 euros.



La Capacité d'Autofinancement (CAF) : c'est le résultat de fonctionnement déduit des opérations relatives aux amortissements. Elle sert à financer le remboursement du capital de la dette et les investissements. A St Georges, elle se situe à un niveau satisfaisant.

L'endettement :

A St Georges, la dette est passé de 840 000€ en 2014 à 523 000€ en 2020.



La capacité de désendettement : c'est le ratio entre l'encours total de la dette et la CAF. Ce résultat permet de juger de la situation de l'endettement en donnant le nombre d'années nécessaires à la commune pour se désendetter. Le seuil d'alerte se situe à 9 ans. Ce ratio est très favorable à Saint Georges car il n'est que de 4 ans.

Notre faible endettement, la stabilité de notre résultat de fonctionnement et le niveau très satisfaisant de notre capacité de désendettement nous permettent d'envisager le recours à l'emprunt afin de pouvoir investir dans les différents projets sur lesquels nous nous étions engagés lors des élections.

Afin d'assurer suffisamment de trésorerie et de constituer des provisions pour ces projets d'investissement, tout en limitant le recours à l'emprunt, nous envisageons la vente de parcelles viabilisées sur le terrain communal de La Fontgrande à Ceysat.

Une maîtrise quotidienne de nos dépenses de fonctionnement, une recherche systématique d'un maximum de subventions, le recours à l'emprunt et la vente du terrain de La Fontgrande à Ceysat nous permettrons de pouvoir investir afin de préparer l'avenir de la commune.

**Sources : document de valorisation financière et fiscale 2019 de la Trésorerie des Martres de Veyre + JDN Finances**

## PETIT LEXIQUE DES TERMES « BARBARES » RENCONTRÉS



### Section de Fonctionnement

#### **Dépenses :**

- Charges de personnel : salaires et cotisations retraites
- Charges générales : entretien des bâtiments et voiries, électricité, chauffage, repas de cantine scolaire
- Charges de gestion courante : indemnités des élus, cotisations SDIS (pompiers) et SIEG (Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz)
- Charges financières : remboursement des intérêts de l'emprunt

#### **Recettes :**

- Impôts et taxes : impôts fonciers et taxes diverses
- Dotations diverses : dotation de l'Etat, de la Région et du Département
- Atténuations de charges : remboursements des assurances

### Section d'Investissement

#### **Dépenses :**

- Travaux bâtiments et équipements : école, mairie, équipements divers, matériel, ...
- Travaux environnement : création de voiries, enfouissement des réseaux, ...
- Travaux hydrauliques : Dispositifs divers de gestion et d'évacuation des eaux pluviales
- Charges financières : remboursement du capital de l'emprunt
- Reste à réaliser : paiement du solde de travaux de l'année antérieure

#### **Recettes :**

- Autofinancement : épargne, vente de patrimoine, ...
- Reste à réaliser : encaissement de subventions sur travaux de l'année antérieure

